

VILLE DE BOUILLON

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 03.02.2015**

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,  
Arnould P, Poncelet J, Denis G, Houthoofdt A, Echevins,  
Joris B, Présidente CPAS,  
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens V, Albert A, Adam D, Georges N, Gérard A,  
Pochet A, De Wachter P, Conseillers,  
Jadoul C, Directrice générale ff.

Absents et excusés : M. Mathieu J, Directeur général  
Mme Maqua J, Conseillère.

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

**1. P.V. de la séance du 18.12.2014**

A l'unanimité, approuve le PV du 18.12.2014.

Comptabilité

**2. Tarification de la fourniture de l'eau de la distribution publique et de la redevance du compteur d'eau.**

Par 9 oui et 7 non (MM. Gobert, Dachy, Istace, Albert, Adam, Mmes Lemmens et Georges), approuve cette tarification comme suit :

Taux hors TVA :

- C.V.D. 2,1200 € / m<sup>3</sup>
- C.V.A. 1,9350 € / m<sup>3</sup>
- Fonds social de l'eau 0,0250 € / m<sup>3</sup>

Détail du calcul :

- Redevance compteur : (20 X CVD) + (30 X CVA) = 100,45 € / an
- Consommations de 0 à 30 m<sup>3</sup> : 0,5 X CVD = 1,0600 € / m<sup>3</sup>
- Consommations de 30 à 5000 m<sup>3</sup> : CVD + CVA = 4,0550 € / m<sup>3</sup>
- Consommations supérieures à 5000 m<sup>3</sup> : (0,9 X CVD) + CVA = 3,8500 € / m<sup>3</sup>
- Fonds social : consommations totales à 0,0250 € / m<sup>3</sup>

**3. Tarifs en vigueur pour les ateliers « Book 'n' Roll » et le laboratoire de création de petites vidéos à destination du web.**

A l'unanimité, approuve les tarifs en vigueur comme suit :

- Book 'n' Roll : 15 €
- Laboratoire de création de petites vidéos à destination du web : 2 €/séance ou 13€ pour les 7 ateliers.

**4. Tarif en vigueur pour le projet « Le printemps des poètes » : spectacle et ateliers d'écriture poétique.**

A l'unanimité, approuve le tarif de 25 € pour 4 ateliers.

**5. Subside exceptionnel de 1000,00 € pour le remplacement du frigo de Clapotine : approbation de l'octroi du subside.**

A l'unanimité, vote ce subside.

**6. Subside de 125,00 € à destination de l'ABSL Alisna.**

A l'unanimité, vote ce subside.

Zone de Police

**7. Dotation communale pour la zone de Police « Semois et Lesse » : approbation.**

A l'unanimité, vote cette dotation d'un montant de 449.113,00 €.

Fabrique d'Eglise

**8. Budget 2015 des F.E. de Rochehaut et Bellevaux.**

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ces budgets dont le montant de l'intervention communale est défini comme suit :

❖ Rochehaut :	8.821,53 €
❖ Bellevaux:	0 €

S.R.I.- P.I.T.

**9. Dotation communale pour la zone de secours du Luxembourg : approbation.**

A l'unanimité, vote cette dotation d'un montant de 296.002,68 €.

Règlements

**10. Règlements d'utilisation du minibus communal et contrat de mise à disposition : approbation.**

Par 15 oui et 1 abstention (M. Gobert), approuve ces règlements et ce contrat de mise à disposition.

**11. Suivi du règlement Général de Police : demande uniformisation des heures de fermeture des cafés.**

A l'unanimité, approuve la décision du Collège de Police du 11.12.2014 fixant l'heure de fermeture des cafés sur l'ensemble de la zone ***à 1 H 30 en semaine et 3 H le vendredi et le samedi.***

Urbanisme

**12. Plan général d'alignement concernant l'ouverture d'un chemin : intégration de la parcelle cadastrée Section A n°803A2 8°division – Rochehaut – Chemin des Falloises appartenant au Domaine de la Ville de Bouillon d'une contenance mesurée de 19are 69centiares dans le domaine public (dans le cadre d'un permis d'urbanisation dans la propriété BOREUX-MALAISE) tel que repris au plan de mesurage dressé le 25 septembre 2014 par le géomètre-expert PAJOT Dominique (Pour la S.P.R.L. IMPACT) : demande et résultats de l'enquête publique**

A l'unanimité, décide d'approuver l'intégration de cette parcelle communale dans le domaine public.

Travaux

**13. Réparation de la structure métallique du barrage communal de Bouillon – Approbation des conditions et du mode de passation.**

A l'unanimité, approuve les conditions et le mode de passation du marché d'un montant estimatif de

30.000,00 € TVAC.

Généralités

**14. Intervention de M. Dachy demandant ce qu'il en est des valves communales**

Le Bourgmestre précise que le service travaux est chargé de les remplacer.

**15. Intervention de M. Dachy demandant s'il est autorisé de débarder au niveau du Belvédère vu les conditions climatiques**

M. Arnould explique qu'une caution est demandée aux exploitants pour pallier aux éventuels dégâts occasionnés lors de l'exploitation. Il propose néanmoins d'adresser une note au DNF.

**16. Intervention de M. Albert signalant qu'il n'a pas reçu d'invitation pour l'inauguration du PIT**

M. Defat répond qu'il n'y a pas eu d'inauguration officielle. M. Dachy demande à être invité au conseil de la zone de secours.

Il est 20H40. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 10 mars 2015.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff.,

le Bourgmestre,